



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE n°7

Niort, le 03 juillet 2023

MESURES PRÉVENTIVES FACE AUX VIOLENCES URBAINES

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes et de prévenir les troubles à l'ordre public, la préfète des Deux-Sèvres a décidé par arrêté préfectoral de prolonger sur l'ensemble des communes du département jusqu'au mardi 4 juillet 2023 8h00 l'interdiction de :

- la vente, le transport et l'utilisation des artifices, des carburants au détail ainsi que des acides et de tous produits inflammables, chimiques ou explosifs
- le port et le transport d'armes de toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination.

En outre, la préfète des Deux-Sèvres a décidé de prolonger par arrêté préfectoral l'autorisation d'utilisation de drones par les forces de l'ordre du lundi 3 juillet 2023 18h au mardi 4 juillet 8h00 sur les communes de Niort, Chauray et Bessines.

La préfète des Deux-Sèvres réitère son appel au calme dans l'ensemble des villes du département.

Si vous constatez des violences urbaines, il est fortement recommandé de ne pas sortir de chez soi et de rester éloigné des groupes violents et des lieux à risques, afin de ne pas gêner l'action des forces de sécurité et de secours.

